Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 022-212201263-20260320-DEL_12_20032026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Côtes d'Armor

COMMUNE LE LESLAY

EXTRAIT du REGISTRE

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de LE LESLAY, en application des articles en application des articles L2121-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni, sous la présidence de M. OLLIVIER Stéphane, Maire.

Membres en exercice : 11

Membres qui ont pris part à la délibération : 11

OLLIVIER Stéphane	BOSCHER Olivier	LOUIS Patrick
QUEMENER Audrey	GAREL Sabine	PRIDO Laurence
OLLIVIER Sébastien	LE LOUET Johann	PRIDO Franck
COSSON Lauriane	LOUTRAGE Nathalie	

Absents excusés :

Le conseil municipal désigne Lauriane COSSON comme secrétaire de séance.

N° 12 - 20/03/2026 : Détermination du nombre d'adjoints

Sous la présidence de M. Stéphane OLLIVIER élu, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit trois adjoints au maire au maximum.

Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de trois adjoints.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à deux le nombre des adjoints au maire de la commune.

Le Leslay, le 20/03/2026

La secrétaire de séance,

Lauriane COSSON

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,

Stéphane OLLIVIER

MAIRIE DE LE LESLAY (CÔTES d'ARMOR) R.F.

Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 022-212201263-20260320-DEL_12_20032026-DE